

## **PARTICULARITES QUANT A L'ACCES AU BIEN**

La maison est située le long de la rue du Halage qui constitue un chemin de service depuis le croisement avec la rue Mon Plaisir.

Actuellement, la rue Mon Plaisir étant dégradée et impraticable, l'accès au bien se fait via la rue d'Asquempont, et ce en empruntant une portion du RAVeL, qui est en principe interdit à tout véhicule à moteur (depuis l'usine jusqu'au croisement avec la rue du Halage), le Service Public de Wallonie ayant délivré des autorisations aux riverains à cet effet. Il existe une tolérance du SPW pour ce passage.

Cependant, le Service Public de Wallonie tend à ne pas renouveler les autorisations afin de limiter la circulation sur le RAVeL mais est parfaitement consciente que les riverains doivent avoir accès à leur immeuble.

La commune d'Ittre et le Service Public de Wallonie sont en pourparlers en vue de mettre en place une solution permettant aux riverains d'accéder aux biens desservis par ce chemin de service sans emprunter le Ravel.

Vous devrez dès lors faire votre affaire personnelle de l'accès au bien et de l'autorisation à obtenir à cet effet.

Pour toute information à ce sujet, il y a lieu de contacter :

- Le bourgmestre de la commune d'Ittre : 067/79.43.43
- Le SPW Wallonie : 071/23.86.81.

Malheureusement, ce sont des informations qui nous sont parvenues que très tardivement. Les propriétaires, visiteurs, etc, n'ont jamais rencontré la moindre difficulté pour accéder au bien. Les services de police et communaux que nous avons interrogés pendant le traitement du dossier ne nous ayant jamais répondu.

L'étude reste à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.